

# Régularisez votre compte étape par étape

Je reçois mon relevé de dette

2 situations  
à distinguer:



## Je paie mes cotisations

sur mon espace en ligne  
Connectez-vous sur [urssaf.fr](https://urssaf.fr)



## Télépaiement

Adhérez au télépaiement  
ou ajoutez un compte bancaire,  
connectez-vous à votre compte en ligne  
via le menu **Mon profil** > **Moyens de paiements**  
> **Gérer les coordonnées bancaires**.

Si vous utilisez le **prélèvement automatique**  
comme mode de paiement, vous n'avez **aucune**  
**démarche à effectuer**.

## Je rencontre des difficultés financières

je demande un délai de paiement  
à partir de mon espace en ligne  
Connectez-vous sur [urssaf.fr](https://urssaf.fr)

Depuis la Messagerie « Nouveau message »,  
sélectionner > « Un paiement »  
> « Demander un délai de paiement ».



## Besoin d'aide ?

Consultez notre guide dédié

« Guide pas-à-pas :  
demander un délai de paiement »



À défaut de régularisation de votre situation dans un délai d'un mois,  
nous pourrions engager des actions pour recouvrer les sommes dues.



Vous ne disposez pas encore de compte en ligne ?

Vous pouvez en créer un facilement,  
en quelques clics seulement sur [urssaf.fr](https://urssaf.fr)

POUR EN SAVOIR PLUS  
sur les relances Urssaf

